



Inaptitude éventuelle au travail

Par **PLB**, le **31/01/2010** à **14:23**

Bonjour,

Mon amis est Charpentier depuis 9 ans en CDI dans la même entreprise.

Nous voudrions avoir quelques éclaircissements si possible. Merci d'avance !

Il a des problèmes de santé.

Si la médecine du w ou le médecin conseil de la CPAM le déclarait inapte :

l'employeur peut -il le licencier (si pas de poste adapté possible) ? Avec indemnités ?

Peut-il partir de lui-même et négocier tout de même les indemnités de licenciement ?

Si il n'est pas inapte :

Au bout de 9 ans de contrat, comment se négocie une indemnité de licenciement ?

Est-il vrai qu'il faut attendre 10 années pour que cela soit plus intéressant financièrement ?

Pour un arrêt de travail suite à un accident du travail, a-t-on le même salaire que lorsqu'on travaille (moins les heures supplémentaires touchées tous les mois régulièrement, lorsque l'on fait 39h au lieu de 35) ? Et les jours de carence ?

Merci encore pour votre réponse

Bien cordialement

PLB